

Règlement intérieur des auberges de jeunesse

Bienvenue dans notre monde : La Fédération allemande des auberges de jeunesse (DJH) vous souhaite, ainsi qu'à tous ses hôtes, un séjour agréable et stimulant dans ses auberges de jeunesse !

Chez nous, vous trouverez non seulement de nombreuses possibilités d'engagement, mais vous rencontrerez aussi des personnes de différents groupes d'âge et de différentes cultures. Celles-ci ont souvent des habitudes, des comportements et des besoins qui leur sont propres. L'ouverture d'esprit, le respect mutuel et la tolérance sont des valeurs importantes auxquelles nous adhérons. Nous voulons que tous nos hôtes se sentent à l'aise et en sécurité, quels que soient leur sexe, leur origine ethnique, leur religion ou leurs croyances.

Les auberges de jeunesse disposent donc d'un règlement intérieur qui vise à prendre en compte ces différents besoins et à garantir un séjour agréable pour tous. Les règles de base suivantes doivent être respectées par tous les hôtes. Dans ce contexte, les responsables de groupes et les enseignants sont responsables de leurs groupes et de leur comportement, ainsi que du respect du règlement intérieur.

L'arrivée

Si vous avez fait une réservation, vous pouvez convenir de votre heure d'arrivée avec le directeur de l'auberge de jeunesse. Les réservations confirmées seront conservées jusqu'à 18 heures, après quoi elles pourront être attribuées à d'autres clients.

Si vous n'avez pas réservé, vous pouvez vous renseigner sur les places disponibles en ligne, par téléphone, par courriel ou directement à l'auberge de jeunesse.

Pour séjourner dans une auberge de jeunesse ou bénéficier d'autres offres, vous devez être membre de la DJH ou d'une autre association nationale d'auberges de jeunesse. Les voyageurs ayant une adresse en Allemagne et ne possédant pas de carte de membre peuvent également devenir membres directement à l'auberge de jeunesse. Les hôtes étrangers qui n'ont pas de carte de membre doivent acheter une « carte internationale d'hôte », qui fait office d'adhésion individuelle pour 12 mois.

Vous trouverez des informations détaillées sur nos règles d'adhésion en anglais à l'adresse <https://www.jugendherberge.de/en/membership/>.

Séjour

Dans l'esprit de la communauté de l'auberge, nous vous demandons de toujours faire preuve de considération pour les autres hôtes pendant votre séjour.

L'hébergement peut se faire dans des chambres simples, doubles ou partagées, en fonction des disponibilités de l'auberge de jeunesse, et généralement séparées par sexe.

Les personnes voyageant ensemble peuvent être logées ensemble si elles le souhaitent et sous réserve de disponibilité des chambres.

Nous vous demandons de nous aider pendant votre séjour. Il s'agit, par exemple, de maintenir en ordre les installations, les chambres et les objets que vous utilisez, et de débarrasser votre propre vaisselle après avoir mangé.

Les auberges de jeunesse s'engagent en faveur de la protection de l'environnement et de la nature. Nous vous demandons donc de trier les déchets conformément aux réglementations locales ou de les éviter complètement, et d'utiliser l'énergie et l'eau de manière responsable.

Il est interdit de préparer de la nourriture dans les chambres. Pour des raisons de sécurité incendie, d'assurance et de santé, l'utilisation d'appareils électriques pour la préparation d'aliments et de boissons chaudes n'est généralement pas autorisée.

Les batteries des moteurs électriques et des vélos électriques ne peuvent être rechargées qu'aux endroits prévus à cet effet.

L'intérieur et le terrain de l'auberge de jeunesse sont des zones non-fumeurs, à l'exception des zones fumeurs désignées. Cette règle s'applique également aux vaporisateurs et aux e-cigarettes. En tant que prestataire de services de protection de la jeunesse, nous interdisons strictement la consommation de cannabis dans toutes les auberges de jeunesse et dans un rayon de 100 mètres autour de celles-ci afin de protéger les jeunes hébergés dans les auberges de jeunesse.

La consommation de boissons alcoolisées personnelles n'est pas autorisée dans l'auberge de jeunesse ou sur son terrain. Les hôtes en état d'ébriété avancé peuvent être expulsés de l'établissement.

Les animaux sont généralement interdits dans les auberges de jeunesse. Dans certaines auberges de jeunesse, les chiens sont admis après accord préalable. Les chiens d'assistance peuvent séjourner dans toutes les auberges de jeunesse, moyennant un accord préalable avec la direction de l'auberge.

Les auberges de jeunesse sont généralement ouvertes jusqu'à 22 heures au moins. Vous trouverez les heures d'ouverture et d'autres informations (clé de la porte d'entrée, code de la porte) sur place.

Les heures de sommeil commencent à 22 heures et se terminent à 7 heures. Afin de permettre à tous les hôtes de se reposer, nous vous demandons de faire preuve de compréhension.

Départ

En général, les chambres doivent être libérées avant 10h00. Des exceptions sont possibles en accord avec la direction de l'auberge de jeunesse.

Droits du propriétaire

La direction de l'auberge de jeunesse ou une personne mandatée par elle exerce les droits du maître de maison au nom de DJH. Elle peut interdire l'accès à l'établissement si les règles de base ne sont pas respectées.

Les vêtements, symboles ou insignes, le matériel de propagande ou les déclarations qui peuvent être clairement associés à l'extrémisme, à la discrimination ou à l'inhumanité ne sont pas les bienvenus dans les auberges de jeunesse. Dans de tels cas, la direction de l'auberge de jeunesse ne fait preuve d'aucune tolérance. Elle exigera qu'il soit mis fin à ces violations et exercera ses droits de propriétaire. Elle se réserve expressément le droit d'engager des poursuites pénales.

La raison de l'interdiction d'accès sera communiquée verbalement.

Le présent règlement intérieur a été adopté par l'assemblée générale de DJH le 16 novembre 2024 à Berlin.